



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **25 juin 2018**

Délibération n° 2018-2827

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Pierre Bénite**

objet : **Réduction des eaux claires parasites sur le bassin versant - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Colin

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 5 juin 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 27 juin 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Brolquier, Mmes Brugnera, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Hugué, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, MM. Uhrlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : M. Barral (pouvoir à Mme Bouzerda), Mme Berra (pouvoir à Mme Crespy), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burillon (pouvoir à M. Da Passano), MM. Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), M. Jeandin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), MM. Moretton (pouvoir à M. Suchet), Piegay (pouvoir à M. Germain), Mme Runel (pouvoir à M. Coulon), M. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Boudot, Passi.

Conseil du 25 juin 2018**Délibération n° 2018-2827**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commune (s) : Pierre Bénite

objet : **Réduction des eaux claires parasites sur le bassin versant - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 31 mai 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Ce projet fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par le Conseil métropolitain le 6 juillet 2015.

I - Contexte

L'objectif est de réduire la quantité d'eaux pluviales ou d'eaux claires parasites entrant dans les réseaux d'assainissement afin de supprimer leur traitement en station d'épuration et les restituer au milieu naturel.

II - Description du projet

Les efforts de réduction des eaux pluviales et eaux claires parasites se concentrent sur le bassin versant de la rivière Yzeron, une des branches principales d'apport d'eau claire parasites du système d'assainissement raccordé à la station d'épuration de Pierre Bénite. Dans ce secteur, identifié comme en déséquilibre quantitatif dans le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), la Métropole de Lyon s'engage auprès des acteurs locaux (Syndicat d'aménagement et de gestion de l'Yzeron, du Ratier et du Charbonnières, communes, Syndicat intercommunal pour l'aménagement hydraulique de la Vallée de l'Yvette) et institutionnels (notamment Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse, Direction départementale des territoires, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) sur un plan de gestion de la ressource en eau (PGRE). Ainsi, plusieurs actions ont été définies.

Le projet est décliné selon 2 axes :

- une phase d'amélioration de la connaissance des apports d'eaux claires parasites au réseau d'assainissement via la réalisation :

. d'une étude d'envergure intégrant des campagnes de mesures, des investigations nocturnes et l'élaboration d'un programme opérationnel. Elle concerne potentiellement l'ensemble des 10 communes présentes sur le bassin versant de l'Yzeron.

. d'une étude de la faisabilité de la mise en séparatif des réseaux sur la Commune de Sainte Foy lès Lyon ;

- une phase opérationnelle à court terme avec des opérations d'ores et déjà identifiées, permettant la réalisation d'un réseau d'eaux pluviales pour supprimer l'apport en eaux claires parasites au réseau d'assainissement :

. chemin de Montray : création d'un réseau d'eaux pluviales de diamètre 500 mm sur environ 500 mètres partant du bassin de Sainte Barbe jusqu'à la rivière Yzeron, avec pose de grilles et d'ouvrages spéciaux pour limiter la vitesse d'écoulement. Cette opération permettra de restituer les eaux pluviales initialement raccordées au réseau unitaire au milieu naturel,

. rue Georges Clémenceau : création d'un réseau d'eaux pluviales et d'une tranchée d'infiltration : réseau et drain sur environ 160 mètres linéaires et de diamètre 300 mm avec pose de grilles.

III - Coût du projet

Le montant du projet est évalué à 875 000 € HT.

Coût total du projet budget annexé de l'assainissement : 875 000 € HT			
montant total déjà individualisé (<i>le cas échéant</i>)	8 500 € HT	AP/CP études DDUCV	étude réglementaire
montant à individualiser	866 500 € HT		études et travaux
recettes à individualiser	Ce projet est inscrit au contrat Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse et est susceptible d'être subventionné à hauteur de 98 750 €.		

Les frais de fonctionnement de l'ouvrage seront à la charge du service exploitation de la direction adjointe de l'eau.

Il est prévu un démarrage des travaux au second semestre 2018 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve les études et travaux relatifs à la réduction des eaux claires parasites sur le bassin versant de Pierre Bénite.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme travaux P19 - Assainissement pour un montant de 866 500 € HT en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement sur l'opération n° 2P19O5564 selon l'échéancier suivant :

- 594 500 € HT en 2018,

- 272 000 € HT en 2019.

Le montant total de l'autorisation de programme sur le budget annexe de l'assainissement est porté à 875 000 € HT en raison de l'individualisation partielle de 8 500 € HT à partir de l'autorisation de programme études.

3° - Autorise monsieur le Président à :

a) - solliciter auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse les subventions pour les actions et travaux menés dans le cadre de ce projet,

b) - accomplir toutes démarches et signer tous documents et corrections auxdites demandes et à leur régularisation.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 27 juin 2018.